



Créa'Vienne fête ses 10 ans et lance son concours annuel

mercredi 8 février 2017, par [lpe](#)

Le Concours Créa'Vienne est un projet collectif, organisé à l'échelle départementale, porté par les 2 pépinières d'entreprises du département de la Vienne : le Centre d'Entreprises et d'Innovation de la Vienne (ou CEI) situé sur la Technopole du Futuroscope et la Pépinière d'entreprises René Monory (animée par le RADEC - Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais) située à Châtellerault.

Le Concours est soutenu par les collectivités locales que sont Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC).

Forts du succès rencontré par Créa'Vienne depuis 10 années, où 59 projets et entreprises ont été lauréats et ont pu bénéficier des récompenses attribuées pour lancer ou développer leur activité, le CEI, le RADEC, Grand Poitiers et la CAPC viennent de lancer la 10e édition du concours.

Au fil des années, ce concours original est devenu un événement incontournable dans le monde économique du département de la Vienne. Il est le deuxième concours national de la création d'entreprise, avec plus de 75 000 euros de récompenses !

Il s'inscrit dans un environnement favorable et décisif pour les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises qui s'installent sur le territoire. Ses organisateurs sont en effet convaincus de l'attractivité et de la situation stratégique de leur territoire à seulement 80 minutes de Paris, avec notamment la présence de filières d'excellence (aéronautique, santé, numérique, agroalimentaire ...), de grands projets (Ligne LGV Sud-Europe-Atlantique, Center Parcs ...), d'une qualité de vie exceptionnelle (équilibre urbain / rural, patrimoine, Université, Futuroscope ...), et d'une offre immobilière diversifiée.

La qualité des équipements et de l'accompagnement proposés par les professionnels des pépinières d'entreprises participent également à cette dynamique et l'ampleur des moyens et des politiques déployés pour encourager la création d'entreprise, l'innovation, la création de richesse, le développement de l'emploi et l'aménagement du territoire est manifeste.

C'est en ce sens qu'est né le concours Créa'Vienne, dont les enjeux et objectifs sont :

- inciter à la création et à la reprise d'entreprises dans la Vienne,
- favoriser l'innovation, la pérennité et la création d'emplois sur le département,
- promouvoir l'esprit entrepreneurial au sens large,
- donner une visibilité aux startups et à l'économie du territoire de la Vienne,
- créer des synergies, au travers d'une action et d'une communication communes, entre les différents partenaires intervenants sur ce projet.

Depuis la première édition en 2007 avec 3000 euros de dotations à l'édition de cette année 2017 portant l'ensemble des dotations à plus de 75000 euros, ce concours a permis la rencontre et l'union des

différents partenaires (actuellement 25) dans un seul et même but : fédérer le développement économique sur le département en incitant à la création d'emplois sur le territoire.

La volonté de fédérer s'est appliquée naturellement au sein des organisateurs : du CEI à l'initiative du projet soutenu par le Conseil Départemental de la Vienne, à l'arrivée de la Pépinière d'entreprises René Monory et de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais en 2012 puis de Grand Poitiers en 2015, ce concours rassemble désormais tous les acteurs de l'économie du territoire.

C'est également la richesse et l'originalité des dotations sous la forme de Packs Entrepreneurs, mis en place dès 2009 (numéraire, prestations, hébergement en pépinière, accompagnement, adhésions, ouvrages...) qui ont fait le succès de CreaVienne.

Pour repère, depuis 10 ans, CreaVienne ce sont :

- 603 dossiers déposés et instruits par le comité-lecteur
- 135 candidats auditionnés en jury
- 59 lauréats
- Pour des dotations globales de 397 100,00 €

Le concours est ouvert à tous les profils de candidats, dès l'instant qu'ils sont porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise : demandeurs d'emplois, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeants d'entreprises...

De manière plus précise, seront éligibles :

- Les porteurs de projet,
- Les entreprises immatriculées,
- Toutes formes juridiques d'entreprise commerciale (EI, Sociétés, AE...) - ne sont pas éligibles les associations, les SCI et les groupements de type GIP,
- Les projets dont le siège social est ou sera sur le département de la Vienne.

Le concours est proposé sur l'ensemble du département, aux créateurs, aux repreneurs et porteurs de projet désireux de s'installer dans la Vienne. L'objectif du concours 2017 est de proposer un concours unifié, qui ne reflète pas la spécificité de chaque territoire du département mais qui permet de proposer une manifestation départementale, afin d'être visible nationalement.

Les catégories proposées aux candidats du concours sont dépendantes de la maturité du projet.

Ainsi, 3 catégories principales seront proposées et chacune se verra récompensée par un prix :

- PROJET : création ou reprise prévue dans les 6 mois (avant le 31 décembre 2017),
- CRÉATION : entreprise créée depuis moins de 3 ans (création après le 1er janvier 2014),
- REPRISE : entreprise reprise depuis moins de 3 ans (reprise après le 1er janvier 2014).

Le Concours décernera également 5 distinctions complémentaires et 1 mention spéciale :

- Prix INNOVATION
- Prix VALEO
- Prix REBOND DE VIE
- Prix COUP DE COEUR PEPINIERE CEI
- Prix COUP DE COEUR PEPINIERE D'ENTREPRISES RENE MONORY
- Mention spéciale internationale

L'ensemble des lauréats bénéficieront d'un PACK ENTREPRENEUR constitué de dotations en numéraire et en prestations. Selon les prix, les lauréats se verront attribuer des prix en numéraire, un hébergement de 23 mois en pépinière d'entreprises dont 6 mois gratuits, des heures de conseil en juridique, une formation dispensée par l'Ordre des Experts-comptables, un pack communication (cartes de visites, plaquettes...), un coaching, une Carte Club Futuroscope, une adhésion au Club Entreprendre et un trophée désigné.

Nouveauté 2017 : les nominés bénéficieront également du coaching et de la formation dispensée par l'Ordre des experts-comptables.

Candidatures ouvertes jusqu'au 31 mars 2017 : <http://creavienne.fr>